

Pourquoi la zone de mouillage fait autant de vagues à Villefranche-sur-Mer

- [VILLEFRANCHE-SUR-MER](#)
- [VIE LOCALE](#)

PAR **J.-M.P.** Mis à jour le 24/02/2021 à 10:00 Publié le 24/02/2021 à 11:00



Pour l'association des Amis de la Rade, le projet actuel de ZMEL n'est pas acceptable. Photo J.-M. P.

L'association des Amis de la rade conteste les arrêtés pris dans le cadre du projet de création de la zone de mouillage et d'équipements légers. Un recours va être intenté. Le maire se défend.

Le 23 décembre, la Commune de Villefranche-sur-Mer recevait deux arrêtés inter-préfectoraux l'autorisant "*à occuper temporairement plusieurs dépendances du Domaine public maritime.*"

Le but? "*Aménager, organiser et gérer une zone de mouillage et d'équipements légers [ZMEL] destinée à l'accueil et au stationnement des navires de plaisance dans les eaux intérieures maritimes de la rade.*"

Son périmètre comprend quatre sites: trois dans le secteur du palais de la Marine et un dans le secteur de Rochambeau.

Lino Perfetto, le président de l'association des Amis de la rade souhaite déposer un recours gracieux contre ces arrêtés. Il s'explique.

Pourquoi ce recours gracieux?

Notre association milite depuis dix-huit ans pour que des ZMEL voient le jour afin de préserver les fonds marins et stopper l'hécatombe des épaves. Cela fait vingt ans que les maires successifs ont essayé, en vain, de le faire.

Nous avons bon espoir avec M. Trojani car sur un sujet aussi particulier que les ZMEL, il a semblé tenir compte des spécificités locales et de nos observations. Il a malheureusement changé d'avis au fur et à mesure...

Nous ne comprenons pas pourquoi. Aujourd'hui, nous voulons annuler cette autorisation inter-préfectorale sur des motifs d'ordre juridique, technique et écologique et financiers.

D'un point de vue juridique?

Nous demandons une enquête publique, nous demandons que des places soient réservées aux associations dans le cadre du règlement de la ZMEL. D'une manière générale, nous dénonçons un manque de transparence sur le sujet.

D'un point de vue écologique?

Il faut différencier la zone du palais de la Marine de celle de Rochambeau. Dans la première, il y a une centaine d'épaves de bateau et on voudrait y mettre trente blocs de béton? Et on voudrait classer la rade au patrimoine de l'Unesco ? Lors d'une réunion en préfecture, j'avais demandé l'annulation de cette zone et mes arguments avaient été entendus...

D'ordre technique?

C'est le point le plus important de notre recours. Dans ce projet, il n'y a strictement aucune garantie de sécurité des biens et des personnes. Les procédés prévus pour tenir les bateaux sont insuffisants, c'est aussi sans compter l'impact destructeur de ces renforts sur le sol marin. De plus, avec ce projet, on imposera aux propriétaires des bateaux de rentrer au port à partir d'un vent de force 6, ce qui est très fréquent. Cela revient donc à dire qu'ils doivent être à bord 24 h/24: impossible pour les bateaux au mouillage à l'année.

L'argument financier?

Le prix de revient de cette ZMEL est estimé à 800.000 euros. C'est neuf fois supérieur aux projets identiques faits dans la région! Nous avons fait une proposition nettement moins onéreuse qui n'a jamais été prise en compte. Pourquoi, contrairement à ce qui avait été prévu lors d'une réunion en 2017, les deux secteurs n'ont-ils pas été traités séparément ? On se pose beaucoup de questions...



"La mairie sera le gestionnaire et personne d'autre"

Le maire de Villefranche, interprète ce recours gracieux contre l'arrêté interpréfectoral comme "une preuve que M. Perfetto ne veut pas de ZMEL dans la rade de Villefranche et souhaite continuer à gérer en toute illégalité la question des mouillages."

Christophe Trojani réfute, un à un, les arguments avancés par l'association: "Il n'y aura pas de désastre environnemental, au contraire car seront installés des bouées écologiques et des corps-morts écologiques."

L'argument financier? Là encore, le maire renvoie le président d'association dans les cordes : "Comment peut-on parler de coût alors que nous n'avons même pas lancé les appels d'offres?"

Il ajoute: "J'ai toujours dit que je ne m'opposerai pas à une enquête publique. Or, les textes mis en avant sont inutiles ! C'est la raison pour laquelle, il n'y aura pas d'enquête publique."

L'élu insiste: "Je répète également que les bateaux actuellement au mouillage dans la rade, qui font partie d'une association et qui sont en règle, auront la priorité sur la ZMEL. La mairie en sera le gestionnaire et personne d'autre."